



M

Magazine
Municipal
Manigod

N°8

Novembre 2022

Anne-Lise Bozon-Liaudet

une femme de Comburce,
à l'avenir prometteur.



Après mon élection, j'avais espéré un début de mandat plus calme et plus serein, l'actualité me rappelle chaque jour que ce ne sera pas le cas. Après le Covid qui nous a perturbé pendant près de deux années, la guerre en Ukraine qui a provoqué la pénurie de certains matériaux et fait exploser les prix, voici maintenant une crise énergétique sans précédent qui va impacter fortement nos frais de fonctionnement et nous amène à réfléchir dans l'urgence aux économies d'énergie qui peuvent être réalisées. La réflexion engagée par la commune porte notamment sur l'éclairage public, les illuminations du village et de la station pendant la saison, le chauffage des bâtiments communaux et des salles communales mises à disposition des associations. Concernant ces associations, nous les avons d'ores et déjà sensibilisées sur la nécessité de réduire au minimum les consommations d'électricité et de chauffage.

Ces économies passent par la responsabilité de chacun pour ne pas arriver à des mesures plus contraignantes. Parallèlement, nous avons engagé une réflexion avec LaBelleMontagne, notre délégataire pour la gestion de la station, pour réduire la consommation d'énergie notamment électrique, le mégawatt devant passer de 50 € à 500 € au 1er janvier prochain. Nous nous orientons vers une réduction ou suppression du ski nocturne, la fermeture d'une partie des installations hors vacances scolaires, une réduction d'amplitude horaire en fin de saison, un seuil de déclenchement plus bas et plus tardif pour les enneigeurs, etc. Ces décisions ne seront peut-être pas du goût de tous mais elles sont indispensables pour avoir une exploitation plus vertueuse et le maintien de coûts raisonnables. L'été et l'automne ont également été perturbés par des contestations diverses animées par des personnes venues d'ailleurs

qui pour la plupart du temps ne maîtrisent ni le sujet ni le contexte local, je pense notamment au loup, au bouquetin, aux retenues collinaires et autres bâtiments en construction. Je tiens ici à exprimer mon ras le bol face à ces comportements de personnes qui envahissent nos montagnes avec la prétention de nous dire ce qu'il faut faire ou ne pas faire, de nous dire ce qui est bon ou pas bon pour la montagne. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre en compte le changement climatique, les nouvelles normes environnementales, la transition écologique, un nouveau modèle économique pour les stations mais de grâce, qu'on laisse les gens qui y vivent et qui y travaillent décider de la gestion et de l'évolution de leur cadre de vie. Qu'on laisse travailler les gens qui ont été élus démocratiquement. Les Hauts Savoyards en général et les Manigodins en particulier, sont suffisamment responsables pour préserver leur environnement et ne pas

détruire leur cadre de vie et de travail. Malgré toutes ces difficultés et contre vents et marées (clin d'œil à nos amis du Conquet), mon équipe et moi-même poursuivons nos projets, la réhabilitation du bâtiment de la Poste est terminée, la tranche de travaux terrassement et maçonnerie du pont des Choseaux sera achevée d'ici quelques jours et les travaux concernant les parkings du col de la Croix-Fry sont en bonne voie. Le chantier concernant le bâtiment d'accueil et de services devrait comme prévu, débuter en avril prochain. La fin de l'année approchant à grands pas et avant de vous retrouver pour notre réunion publique du 30 Novembre, je souhaite à toutes et à tous, malgré le contexte difficile, une fin d'année 2022 apaisée et une joie de vivre retrouvée.

Le Maire

Stéphane Chausson

SOMMAIRE

- Focus sur **3**
Déchetterie en danger
- Résultat de l'enquête sur **4**
l'ancien bâtiment Mairie / École
- Commissions **5 6 7 8**
Commission Alpage
Commission Scolaire
Commission Travaux
Commission Vie locale
- Conseil Municipal **9**
- Portraits croisés **10 11**
Anne-Lise Bozon-Liaudet
Bernard Vacherand

- Le dossier **12 13**
La Vallée de Comburce
- Reportage **14 15**
Les Croix de Manigod
- Zoom sur l'urba **16**
- Qui êtes-vous ? **17**
Guy Bernard-Granger
- Le saviez-vous ? **18 19**
Economie
Association
- Infos pratiques **20**

Magazine édité par
Mairie de Manigod
3 route de Thônes
74 230 Manigod
04 50 44 90 20
@mairie@mairie-manigod.fr

Directeur de la publication :
Stéphane Chausson

Impression :
Digital Print
13 place Avet,
74230 Thônes

Rédaction :
Marielle Perrissin-Fabert, Martine Burgat-Charvillon, Nicole Pillon, Stéphane Chausson, Maiwenn Lebeau, Dorine Veyrat de Lachenal, Florence Mermet, Didier Lapalus, Sylvie Granger, Bernard Veyrat-Durebex, Guy Bernard-Granger, Didier Rolland.

Nous remercions vivement Mila Autunno pour la réalisation de la maquette du M.

Crédits photos : @Agathe Bozon-Liaudet, @Bernard Veyrat-Durebex, @Didier Rolland, @Martine Burgat-Charvillon, @Stéphane Chausson, @Bernadette Bouvaist, @Frédérique Havette, @Nicole Pillon, @Guy Bernard-Granger, @Sylvie Granger, @Maiwenn Lebeau, @Anne Veyrat-Charvillon, @Samuel Delavay.

Déchetterie en Danger

Focus sur/

Comme moi, vous avez certainement entendu des bruits selon lesquels la déchetterie de Manigod pourrait faire l'objet d'une fermeture au même titre que deux autres petites déchetteries Dingy Saint Clair et Serraval. Comme il n'y a jamais de fumée sans feu, j'ai interpellé à plusieurs reprises, en bureau des maires, le Président de la CCVT sur cette problématique. Ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 septembre et j'ai demandé au conseil de prendre une délibération réaffirmant l'attachement de la commune à sa déchetterie et le refus de toute fermeture. Vous trouverez ci-dessous la copie intégrale de cette délibération. Soyez assurés que l'ensemble du conseil est déterminé à se battre pour la survie de la déchetterie de Manigod ainsi que pour la mise en place d'un point de collecte sur l'Envers, requête faite à de nombreuses reprises par la municipalité précédente mais jamais satisfaite.

COPIE DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 septembre 2022

D2022-72 OBJET : MOTION SUR LA GESTION DE LA DECHETTERIE DE MANIGOD PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement quant à la gestion de la déchetterie de Manigod par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) dont c'est la compétence.

En effet, depuis le début de l'année 2022, la déchetterie de Manigod fait l'objet d'une ouverture chaotique et d'une sollicitation de plus en plus fréquente des agents de la collectivité pour suppléer la carence de personnel au sein de la CCVT.

Dans un souci de bonnes relations avec l'intercommunalité et pour ne pas interrompre le service des déchets, le Maire avait accepté en début d'année qu'à titre exceptionnel et avec une convention de mise à disposition (qui est échue depuis le 21 mai 2022), des agents de la commune puissent assurer la tenue de la déchetterie en cas d'absence de l'agent CCVT.

Il constate malheureusement que de l'exceptionnel on est passé à l'habituel avec une sollicitation quasi hebdomadaire des agents de la commune, même parfois à son insu, les agents de la CCVT sollicitant directement les agents communaux sans passer par le Maire et la DGS.

Monsieur le Maire juge cette pratique inadmissible et estime que cela engage la responsabilité des agents de la collectivité, tout autant que la sienne en tant qu'employeur.

Il a donc décidé de ne plus mettre les agents de la commune à disposition de la CCVT pour la tenue de la déchetterie, considérant que cette mission incombe à l'intercommunalité et en a informé le Président de la CCVT par message en date du 16 septembre 2022.

Il ne comprend pas pourquoi la CCVT n'a pas recruté d'agent pour tenir la déchetterie alors même qu'elle en a eu l'occasion. Une expérience concluante avait été tentée avec le personnel du chantier d'insertion mais cette expérience n'a pas eu de suite.

Il rappelle que le nombre d'heures d'ouverture n'a cessé d'être réduit à l'initiative de la CCVT ces dernières années, ayant pour corollaire des baisses de tonnage des déchets collectés qu'on vient reprocher aujourd'hui à la commune. Il ne faudrait pas que sous prétexte d'un manque de rentabilité, la CCVT en vienne à proposer une fermeture définitive de la déchetterie de Manigod. Il ne faudrait pas non plus que la fermeture des petites déchetteries annoncée par certains se fasse pour justifier, après coup, la réalisation coûteuse de la nouvelle déchetterie de Thônes. Enfin, d'un point de vue environnemental il ne serait pas raisonnable de renvoyer tous les manigodins qui viennent déposer leurs déchets sur l'agglomération de Thônes alors qu'on sait que les voies de circulation sont fréquemment saturées (surtout en période hivernale) et que la mairie de Thônes souhaite au contraire limiter la traversée de son centre-ville.

Une fermeture de la déchetterie aurait aussi pour conséquence environnementale, une recrudescence des dépôts sauvages en tout point de la commune et autour des points de collecte.

Par ailleurs, il indique que toute une partie de la commune (l'Envers) est dépourvue de point de collecte des déchets malgré les demandes répétées de la municipalité précédente. Il suffirait à minima, d'installer un point de collecte sur ce secteur.

Il demande au Conseil Municipal de voter une motion par laquelle le conseil :

- Réaffirme son opposition à toute fermeture de la déchetterie de Manigod
- Réaffirme son exigence d'une ouverture de la déchetterie au minimum 2 jours par semaine
- Réaffirme son souhait de l'installation d'un point de collecte à l'Envers
- Sollicite un rendez-vous avec Monsieur le Président de la CCVT ainsi qu'avec le Vice-Président en charge des déchets pour évoquer avec eux l'avenir de la déchetterie de Manigod et trouver une solution pérenne à la gestion des déchets sur la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté cette motion à l'unanimité.



En couverture,
Anne-Lise Bozon-Liaudet
à l'avenir prometteur.

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE SUR L'ANCIEN BÂTIMENT MAIRIE / ÉCOLE

Nous avons mené une enquête auprès de la population manigodine de plus de 12 ans, portant sur l'avenir de l'ancien bâtiment Mairie/Ecole. Cette enquête s'est déroulée entre mars et juin 2022.

Son objectif était de connaître, hors de toutes contraintes techniques et financières, les souhaits des habitants sur l'avenir de ce bâtiment emblématique de notre village. Un questionnaire a été distribué par le biais du M, il était également disponible en Mairie, sur le site internet et téléchargeable avec un QRcode.

Nous avons reçu 187 questionnaires ; un nombre assez faible de réponses notamment de la part des moins de 18 ans. Cependant les réponses sont souvent très complètes avec des explications détaillées, des schémas et des plans. 72 % des personnes ayant répondu ont entre 31 et 70 ans, 48 % sont des femmes et 52 % des hommes.

Entre la destruction et la rénovation du bâtiment, la tendance est peu affirmée : 55 % des personnes ayant répondu à cette enquête souhaitent la destruction du bâtiment.

Les réponses des plus jeunes, par tranche d'âge, sont les suivantes :

Tranche 12-18 ans : Destruction 2 - restauration 5

Tranche 18-30 : Destruction 13 - restauration 8

Tranche 31-50 : Destruction : 30 - restauration 26

EN CAS DE MAINTIEN DU BÂTIMENT :

61 % des personnes se prononcent en faveur de sa restauration, avec conservation de son aspect extérieur actuel. La destination de ce bâtiment serait prioritairement des salles communales, des appartements pour de l'habitat permanent et une bibliothèque ; viennent ensuite des locaux commerciaux - la vente de produits locaux alimentaires a été souvent citée - et des salles à usage culturel - expositions, projections de films notamment et la construction d'un parking souterrain.

EN CAS DE DESTRUCTION DU BÂTIMENT :

Parmi les propositions, l'aménagement d'une place de village avec une halle, une grenette ou un kiosque, avec une fontaine notamment ; vient ensuite l'aménagement d'un carrefour routier suivi de la construction d'un parking souterrain.

SYNTHÈSE :

Dans les parties de réponses ouvertes, les personnes expriment à plusieurs reprises le souhait d'avoir un lieu pour s'arrêter, se poser pour plus de vie au village et plus de convivialité entre ses habitants.

CONCLUSION :

Des diagnostics structurels de ce bâtiment vont être faits d'ici la fin de l'année. Nous vous communiquerons les résultats dans un prochain M.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION REMERCIENT TOUTES LES PERSONNES QUI ONT RÉPONDU À CETTE ENQUÊTE.

COMMISSION ALPAGE

La saison d'estive est terminée, pour un grand nombre d'agriculteurs elle n'a pas été sans difficulté. Après un printemps précoce, l'été chaud, sec et sans précipitation, s'est installé durablement. Il a inhibé la croissance de l'herbe, entraînant une baisse de la production de lait et une augmentation des besoins en eau pour l'abreuvement, 100 litres par jour par vache, alors que la ressource en eau diminuait.

Pour préserver les pâturages, les agriculteurs ont dû organiser une gestion plus complexe de la rotation des pâtures et dès le mois d'août suppléer le manque d'herbe par l'apport de foin, prélevé sur le stock d'hiver.

D'innombrables navettes de citernes ont été effectuées pour pallier la baisse de débit ou l'arrêt des sources et dans certains cas le raccordement sur le réseau communal fut nécessaire, entraînant un surcroît de travail avec une augmentation des charges. Un été comme celui-ci, nous rappelle l'importance de ces terrains, véritable ressource fourragère. Pour conforter ceux-ci et conserver leur fonction, la municipalité a fait le choix, en cas de mise en vente, d'acquérir les terrains qui jouxtent un alpage communal ou qui présentent un intérêt environnemental (zone humide, lande...). C'est pourquoi en 2022 les terrains de La Culaz à Merdassier ont fait l'objet d'une acquisition par la commune. **La présence du loup en plus grand nombre sur le massif des Aravis a elle aussi posé de gros problèmes.** Les éleveurs subissent un fort stress et une surcharge de travail : présence journalière sur place, nuits peu sereines.

Le rassemblement des animaux en parc de nuit oblige le troupeau à se déplacer davantage, ce qui limite la prise de poids avec pour conséquence une perte de chiffre d'affaires, augmente le piétinement, concentre les déjections et accentue l'érosion des sols.

Le ministre de l'agriculture à Manigod :

Lors de sa visite en Haute-Savoie, Marc Fesneau, ministre de l'agriculture s'est rendu sur l'exploitation agricole Les 4 Seullis au Coriaz de Guillaume et Murielle Burgat-Charvillon, ils ont pu partager notamment leurs inquiétudes face à la maladie de la brucellose et face à la présence du loup.

Les Patous, ces chiens de protection, sollicités de jour comme de nuit pour surveiller les troupeaux peuvent devenir plus agressifs par manque de repos.

La baisse de moral des éleveurs devant les pertes importantes d'animaux par prédation, plus de 10% pour certains, pourrait entraîner l'abandon de certains alpages. Avec la déprise du pâturage, le risque d'avalanche sera accru puis le milieu se fermera entraînant une baisse de la biodiversité. Il est primordial que la régulation soit en adéquation avec la population du loup et que celle-ci soit réalisée, si on veut conserver un élevage ovin et caprin sur notre commune. Nous avons dû prendre des arrêtés pour permettre à la brigade loup d'intervenir, car celle-ci a été empêchée de réaliser les tirs de prélèvement autorisés par l'État, par des personnes se revendiquant d'un mouvement « pro-loups ». C'est pour cette raison que le bivouac et le stationnement ont été interdits momentanément en fond de vallée de sous l'Aiguille.

Nous devons aussi renforcer l'information sur le bon comportement à tenir en présence du Patou et avoir les bons réflexes :

Ne jamais le surprendre, lui faire entendre que l'on est là (siffler, parler..), ralentir et à vélo descendre doucement de celui-ci.

Si le chien s'approche, s'immobiliser et garder ses bras le long du corps, pas de bâton levé, éviter de le regarder dans les yeux, laissez-le vous identifier pour qu'il se rassure, lui parler, bailler, regarder ailleurs...

Mieux vaut éviter d'emmener son chien de compagnie, ne pas s'interposer entre lui et le Patou.



PROJET FORÊT/ÉCOLE

La commune de Manigod a été sélectionnée pour rejoindre le programme « Dans 1000 communes la forêt fait école » porté par l'association des communes forestières. L'objectif est d'utiliser la forêt comme lieu d'apprentissage. Ainsi dans une délibération du 31 août 2022, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité pour ce projet qui a pris effet dès la rentrée scolaire 2022-2023.

La commune de Manigod a ainsi confié à tous les enfants de l'école de Manigod et à l'équipe pédagogique, la gestion de la parcelle n° D 0759 située à côté de la retenue collinaire de Merdassier. Elle présente l'avantage d'être facilement accessible et d'avoir une grande variété de végétaux. Avec ce projet Forêt/École les enfants sont sensibilisés à la gestion durable de la filière forêt-bois ; ils sont mis dans le rôle d'un élu pour la gestion de leur parcelle.

Ils appréhendent ainsi la notion de temps long : ils constateront au fur et à mesure de leur passage de classe en classe que leurs décisions s'inscrivent dans le temps.

Les enseignants ont déterminé un programme pédagogique avec comme axe : les métiers de la forêt, la biodiversité, l'impact de la forêt sur le développement durable et ont plusieurs idées d'action : création d'un chemin pédagogique, de bancs pour la commune avec le bois de la forêt, plantation d'autres essences d'arbres pour développer la biodiversité...

L'Office National des Forêts (O.N.F) est associé au projet. L'inauguration de la parcelle aura lieu au printemps 2023 en présence des enfants de l'école et de l'équipe pédagogique, des élus de Manigod, des représentants de Communes forestières, de l'ONF, des élus locaux partenaires du projet.

COMMISSION SCOLAIRE



EN BLEU : LA DÉLIMITATION DE LA PARCELLE DÉDIÉE AU PROJET FORÊT/ÉCOLE À MERDASSIER

COMMISSION TRAVAUX

RESTRUCTURATION DE NOS PARKINGS & TRAVAUX D'ENROBÉS

AU COL DE MERDASSIER

La commune est en cours d'acquisition du parking situé en face du bâtiment des remontées mécaniques, le propriétaire est Thierry Périllat. La travée la plus à l'ouest a été empierrée, permettant ainsi l'optimisation de son utilisation quelles que soient les conditions météo.

Le grand parking aval qui était difficilement exploitable en période de redoux, a été aussi empierré avec l'accord du propriétaire Lionel Cugnet. Ces travaux ont été co-financés : la commune a fourni les matériaux nécessaires, LaBelleMontagne a pris en charge la mise en place des matériaux et l'ASL (Association Syndicale Libre du domaine de l'Étalle) a financé les travaux des réseaux et les enrobés. Afin d'optimiser le stationnement sur ce parking, la commune a investi dans une trentaine de barrières supplémentaires pour le structurer en travées perpendiculaires à la route.

AU COL DE LA CROIX FRY

Le parking central du col de la Croix Fry a pratiquement trouvé sa cote finale, en effet sa pente a été comblée, il est pratiquement plat 5% de pente ce qui va améliorer considérablement son utilisation. Les deux parkings situés en aval du Col en direction de La Clusaz seront eux aussi réempierrés afin de les aplanir pour faciliter leur accès, ces travaux seront finalisés pour la saison d'hiver.

Afin de créer des espaces supplémentaires de stationnement, des surlargeurs ont été créés sur la route de montée en direction de chez Fonfon, au départ de la route de Merdassier et en aval du Col en direction du village ; un parking situé devant chez Veyrat Sports a été réalisé. Soit une création d'environ 80 places réelles de parking. Tous ces aménagements ont fait l'objet de conventions de mise à disposition passées avec les 4 propriétaires du foncier concernés.



Veyrat sport et L'hôtel des Sapins ont également fait l'acquisition de 25 barrières pour structurer leurs parkings ; nous les remercions pour leur participation à l'amélioration du stationnement à la Croix Fry. L'ensemble de ces travaux contribue à améliorer l'accueil des promeneurs et des vacanciers en toute saison.



TRAVAUX D'ENROBÉS

La traversée des Choseaux se fera l'année prochaine en même temps que la reprise de voirie liée à la construction du nouveau pont.

A noter que le raboté provenant de ces travaux a été stocké au départ de la route du Torchon mais aussi sur le chemin de Bois Noir pour l'entretien de nos chemins d'alpages. Il est réservé à l'usage exclusif de la commune.



- 3 secteurs sur les 4 prévus en 2022 ont été réalisés :
- > PONT DU FIER / CHEMIN DE LA PESSE
 - > LE TREMBLAY / ROUTE DU TORCHON
 - > LE CHENAVERET/LA PROVERANGE

1. Les jardins communaux

Rencontre de deux jardinières qui cultivent les parcelles de jardin communal :
Frédérique HAVETTE (FH), retraitée, cultive une parcelle sous les immeubles au centre du village depuis 2018.
Bernadette BOUVAIST (BB), retraitée, cultive une des 4 parcelles sous le bâtiment de la maison du patrimoine depuis 2016.

> En deux mots que représente pour vous le jardin ?

FH/ Un havre de paix
BB/ Un lieu de rencontre et d'échange.

> Quels conseils pour le manque d'eau ?

FH/ J'ai énormément paillé et c'est indispensable. Pour cela j'ai ramassé de l'herbe et des feuilles mortes. J'ai mis des OYAS, ce sont des pots en terre cuite installés sous terre. Il faut bien planter autour des OYAS. Le but est de bien garder une terre humide en profondeur. Je suis allée aussi à Chalmont récupérer du broyat mis à disposition par la Mairie.
BB/ J'ai pas mal paillé aussi avec des feuilles et du foin. Malgré une saison sèche, les systèmes de récupération d'eau de pluie installés par la commune ont permis d'arroser le jardin tout l'été.

> Avez-vous des variétés particulières dans votre jardin ?

FH/ J'ai mis beaucoup d'aromatiques et notamment de l'hysope car c'est une plante mellifère, je la coupe quand c'est le moment et cela attire beaucoup d'abeilles.
BB/ Quelquefois, je fais des essais, comme le chou kale ou des plants de moutarde. J'ai mis aussi un pied de vigne qui a bien pris.

> Pour vous quelle est la fleur incontournable à avoir dans un jardin ?

FH/ La rose trémière
BB/ La lavande.
Actuellement toutes cultivées, la commune possède six parcelles à louer.



2. Fête des éleveurs

Sous un soleil magnifique, la fête des éleveurs s'est déroulée dans notre village, organisée pour la première fois par Corentin Josserand en tant que Président du Syndicat agricole de Manigod, succédant dans ces fonctions à Guillaume Burgat-Charvillon.

Voici les résultats de MANIGOD :

- > **championne génisse** : RAYONNANTE GAEC Ferme des 4 Seullis
- > **championne jeune** : ORBITE GAEC Le Paret
- > **championne adulte et meilleure mamelle adulte** : HELICE GAEC La Tête de l'Aulp
- > **championne espoir** : PEPITE GAEC La Tête de l'Aulp
- > **meilleure mamelle espoir** : PLUGINE GAEC ferme des 4 Seullis
- > **meilleure mamelle jeune** : LUMIERE EARL LA GRANGE A SOLLIET aux CLEFS (Alpage de l'Arbarète)
- > **prix d'ensemble génisses** : GAEC Ferme des 4 Seullis
- > **prix d'ensemble vaches laitières** : GAEC Le Picard
- > **prix des reblochons** : 1er EARL DU CORIAZ - 2ème GAEC L'AULP DE FIER - 3ème GOLLINET Bernard Ferme du FOUX



3. Foire aux moutons et aux chèvres

A l'heure où nous clôturons ce numéro, nous sommes enthousiastes à l'idée de faire paraître quelques lignes sur la traditionnelle foire aux moutons et aux chèvres du 30 Octobre qui se déroule sur notre commune tous les 3 ans. Ce rassemblement cantonal réunit toutes les races. La reine de la foire est bien sûr la Thônes et Marthod, race locale. Trois comités dans les Aravis organisent à tour de rôle cet événement incontournable. La dernière édition manigodine a eu lieu en 2018.

Une journée très animée

Présentation et vente d'animaux. Divers concours comme celui de chiens de troupeaux ou de tonte rapide (speedshear) mais aussi de fromages (chèvres et brebis). Stands de produits régionaux et mini ferme pédagogique. Repas animé le midi et remise des prix le soir. Cette année, deux associations Manigodines présentes : le Club des sports ainsi que Neige Océan

Le saviez-vous ?

La première foire aux moutons à Manigod a été initiée en 1979 principalement par Pierre Avettand-Fenoël, Jacques Perillat-Merceroz, Roland Veyrat-Charvillon et Paul Veyrat-Durebex au retour d'une foire à Saint-Jean-d'Aulps.

LE CONSEIL MUNICIPAL/

De gauche à droite : Angélique Assier, Alain Dréan, Guy Bernard-Granger, Isabelle Loubet Guelpa, Dorine Veyrat de Lachenal, Stéphane Chausson, Céline Bernard, Didier Lapalus, Marielle Perrissin-Fabert, Maiwenn Lebeau, Anne-Sophie Vittet, Frédéric Gangnard, Sylvie Granger, Nicolas Veyrat-Durebex, Jean-François Paccard. Absents : Philippe Perrillat-Merceroz et Cédric Fillion.



ANNE-LISE BOZON-LIAUDET

*Une femme de Comburce,
à l'avenir prometteur*

A Comburce, à la Chèvrerie d'Antan, Anne-Lise Bozon-Liaudet a trouvé un équilibre entre famille et travail. Portrait d'une jeune femme dynamique qui s'adapte à toutes les situations.

Née en 1988 à Annecy, fille d'Arthur Josserand et d'Andrée Paccard, petite sœur de Jean-Paul et Claudine, Anne-Lise grandit à Thônes. Petite fille discrète et réservée, son enfance est rythmée par les week-ends et vacances passés dans le chalet familial de la Charmette où elle aime retrouver ses cousins, Sophie Collomb-Paton et Julien Aldao.

Son bac scientifique en poche, elle entre ensuite à l'IUT d'Annecy en Techniques de Commercialisation. Adolescente, elle travaille en saison à "Altitude 1647" à Beau-regard. Passionnée de volley-ball, elle joue pendant 10 ans en compétition jusqu'en régional. En parallèle, elle pratique aussi la danse contemporaine.

Anne-Lise aime aussi skier. C'est ainsi qu'en 2006, elle rencontre Renaud, perchman à Merdassier. Originaire de Villaz, le jeune homme dont la famille est native de Comburce souhaite s'installer sur Manigod en tant que chevrier. Anne-Lise est prête à le soutenir dans ce projet. Le destin les mène sur les terres des ancêtres de Renaud. Ils achètent un terrain à Maurice et Denise Veyrat-Charvillon où ils construisent leur ferme. Le couple se marie en mai 2009. En 2010, Justin vient agrandir la famille, suivi 2 ans plus tard par la petite Agathe. La capacité d'adaptation d'Anne-Lise est plutôt remarquable :

elle fait les fromages seule la première fois, après avoir assisté seulement à une fabrication avec Renaud.

Alors qu'elle avait postulé un emploi de caissière à Intermarché, elle se retrouve au rayon boucherie. Elle ne connaît pas le nom d'une seule pièce de viande mais 18 mois plus tard, elle est capable de débiter les quartiers. Pendant 5 ans, Anne-Lise sera aussi surveillante au collège des Aravis, un métier dur, peu reconnu mais indispensable au bon fonctionnement d'un collège. « En tant que surveillante, je connaissais les 600 élèves et la plupart des parents ». Ce sera pour elle une excellente expérience sur le plan personnel. Elle garde de cette période des liens très forts avec trois collègues devenues amies.

En 2020, l'épisode Covid entraîne un besoin de changer de rythme, elle souhaite être plus présente auprès de ses enfants et les accompagner dans leur travail scolaire. Elle quitte donc son emploi et devient conjointe collaboratrice. Même si sa grand-mère Angèle n'a jamais livré le secret de fabrication de son Persillé des Aravis, Anne-Lise a hérité de son savoir-faire et les fromages de la Chèvrerie d'Antan sont souvent primés dans les concours.

Grâce aux « Agri-interactives des Aravis », une association créée pour fédérer les agricultrices du territoire, elle s'est découverte une nouvelle passion : la couture. Elle aime confectionner des vêtements et regrette de ne pas avoir plus de temps à consacrer à cette activité pour le moment, mais réfléchit à la développer plus tard. Aujourd'hui, Anne-Lise sourit en pensant que lorsqu'elle était enfant, elle ne connaissait même pas cet endroit !

Anne-Lise,
heureuse à
Comburce,
comme un poisson
dans l'eau...

BERNARD VACHERAND

Bernard, ou l'art d'écouter l'autre.

Bernard Vacherand est retraité depuis quelques mois, après 55 années d'activité professionnelle sans interruption. Portrait d'un Manigodin, au grand cœur, qui vit dans son vieux chalet des Plans de Comburce avec Anne-Marie, son épouse.

La famille paternelle de Bernard est native de la Vallée de Thônes, ses arrière-grands-parents habitaient à Tronchine, son arrière-grand-père était voiturier : il transportait du bois pour les nombreuses scieries de Thônes. Ses grands-parents, Marguerite Curt, native de Serraval et Emile Vacherand, se sont installés à Annecy, Emile était cheminot, ils ont eu 3 enfants dont Jean, le père de Bernard. A sa naissance en 1955, son père Jean a 16 ans seulement, c'est un père merveilleux. A 14 ans, son certificat d'étude en poche, Bernard apprend auprès de son père le métier de plombier, chauffagiste et zingueur. Quelle chance pour Bernard ! Jean est un artisan passionné : courageux, minutieux, il œuvre avec art ; ils travaillent ensemble pendant 13 ans, dans une belle complicité. Le 3 novembre 1969 à Annecy, Bernard rencontre Anne-Marie. Elle a 15 ans, lui 18... ils fêteront leurs 50 ans de mariage en 2023. De cette histoire d'amour sont nées 3 filles : Malory, Adeline et Leslie. Elles sont adolescentes quand, avec elles, Anne-Marie et Bernard décident de devenir une famille d'accueil ; ainsi ils élèvent et chérissent Sarah et Benjamin pendant 8 ans, aujourd'hui ils font toujours partie de la famille qui s'est agrandie avec 7 petits-enfants et un premier arrière-petit-enfant prévu pour avril. Dans la famille Vacherand, on pêche de père en fils. Jeune, Bernard aime rejoindre son grand-père et son cousin Claude Curt, surnommé Novalet, pour des parties de pêche dans le Fier, le Borne et dans le Chéran.

Il se passionne pour la pêche et notamment celle en lacs de montagne ; elle lui permet d'être en communion avec cet espace naturel à la beauté austère. Après avoir travaillé chez Gillette, Bernard ouvre en 1987, son magasin "Chasse-Pêche-Loisirs" à Thônes, et loue avec Anne-Marie, un vieux chalet aux Plans de Comburce appartenant à Denise et Paul Donzel. En 1999, ils en deviennent les heureux propriétaires et entreprennent sa rénovation avec goût et amour du travail bien fait.

Bernard accompagne de nombreuses personnes au bord des rivières et lacs de montagne en Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes et Jura. Avec son diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne, il encadre principalement des personnes de l'entreprise Gillette France où il a travaillé pendant 8 ans ; il les emmène découvrir l'Oberland, l'Oisans, le Mercantour et aussi les 4000 de Saas Fee et de nombreux massifs des Alpes françaises dont le Mt-Blanc. Depuis 25 ans, Bernard préside la Société de Pêche de Thônes. Chaque année, le mercredi entre mai et octobre, avec 10 autres moniteurs bénévoles et un guide de pêche professionnel, il initie à la pêche jusqu'à 35 enfants et jeunes à partir de 7 ans. Parmi les lacs de montagne qu'il aime, le Lac du Charvin a une place de choix, il représente pour lui un joyau de notre territoire qui mérite de retrouver sa profondeur d'origine par un aménagement approprié pour développer son attrait et pour accueillir des poissons, comme l'omble gris du Canada. Bernard, cet homme aux activités multiples, est avant tout un homme de cœur. Enfant et adolescent réservé et même timide, il écoute plus qu'il ne parle. Il développe ainsi des capacités d'écoute pour le plaisir de tous : "j'aime entrer en relation avec l'autre par l'observation, par l'écoute avant même que ne vienne le dialogue".

Bernard,
un ours au grand
cœur aux Plans
de Comburce

LA VALLÉE DE COMBURCE, UN PETIT MONDE EN SOI ...



Loin de l'agitation de la station, la vallée de Comburce située au fond de la commune sur un versant ensoleillé abrite de nombreux lieux-dits, avec au moins 67 chalets dont une quinzaine sont occupés en permanence. Elle s'étage de 1000 m d'altitude à 2484 m au sommet des rochers de l'Étale, point culminant de Manigod. Les nants de La Blonnière, de la Rouelle et du Gothier animent par leur clapotis ou leurs grondements ces coins paisibles où le temps semble s'être arrêté. C'est une montagne habitée, aux chalets de bois remarquables. Les paysages boisés offrent en automne un délice de couleurs. Les ours d'autrefois ont dû apprécier ce lieu refuge et lui ont très probablement donné son nom. Comburce « Combe à l'ours ». Selon un témoignage ancien, le dernier ours aurait été aperçu vers 1800/1802.

Le 1er avril 1924, 25 propriétaires de terrains bâtis et non bâtis se réunissent en Association syndicale libre, pour la construction et l'entretien d'un chemin d'exploitation rurale dit de Comburce. Devenue communale, cette route est aménagée en 1991 et 1994. En 1961, l'association Zellidja décide d'acquérir, aux Plans de Comburce, le chalet de Marie-Alice Josserand. (cf. l'article paru dans le M3). Au fil du temps et des départs vers la plaine, nombre de chalets changent de propriétaires.

En 1965, la commune se dote d'un réseau d'eau potable. La première tranche permet le captage de la source de Comburce, la construction d'un réservoir de 100 m³, la pose d'une canalisation ainsi que la distribution jusqu'au « Péroset », puis un second réservoir de 500 m³ est construit. A l'issue d'une phase d'observation de deux ans, en 2004, l'eau de la source de la Blonnière est acheminée dans le réservoir de Comburce. Jusqu'en 1964, les enfants âgés de 6 à 9 ans fréquentent l'école publique mixte de Tournance. À partir de 10 ans, les filles sont pensionnaires à Monnetier Mornex, reviennent dans leurs familles à Noël et aux vacances d'été. Les garçons poursuivent leur scolarité à l'école des Frères des Écoles Chrétiennes à l'entrée du village de Manigod où une garderie leur est proposée. En 1967, le ramassage scolaire se substitue au paret et à la luge, seuls moyens de locomotion des petits Manigodins en période hivernale.

L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à partir de 1995 ne fait qu'embellir ce somptueux paysage. Aux plans de Comburce chaque propriétaire prend en charge le coût réel de branchement de sa maison à hauteur de 5 000 Francs. Certains habitants de Comburce participent aussi financièrement, par solidarité.



YVES VEYRAT CHARVILLON
FABRIQUE LE CIDRE

A PATRIMOINE

AUX PLANS DE COMBURCE : DEUX ORATOIRES ET UN FOUR À PAIN

L'oratoire le plus ancien honore Notre-Dame de Lourdes depuis 1888 ; sa niche originale est demi-circulaire. Il est restauré à deux reprises : vers 1950, Louise Veyrat-Peiney fait refaire le toit et en 1988, Yves Veyrat-Charvillon reprend toute la maçonnerie.

Au bord de la route actuelle, un autre oratoire est construit par la famille Donzel, en remerciement d'un vœu exaucé. Il est placé sous la protection du Sacré-Coeur de Jésus et inauguré en 1940/1941.

LE FOUR À PAIN

Au centre du hameau, ce four plus que centenaire servait à cuire le pain et le farcement du dimanche ; à l'automne les ayants droit y fabriquaient le cidre. En 1947, sa toiture de tôle est consolidée mais au fil des ans il n'est plus entretenu. De 1998 à 2000, Yves Veyrat-Charvillon entreprend bénévolement d'importants travaux de restauration de la structure et avec l'aide de Jeannot Josserand, André Garcia, Bernard Bouille, Pierre Comolet, Yannick Sauvêtre le toit est recouvert de tavaillons. En 2021, le Voisinage restaure la toiture. Si les vieux chalets sont magnifiquement restaurés, les nouvelles constructions s'intègrent bien au bâti existant. Une maison très ancienne, construite sur le plan « membres en terre », porte la date de 1778. (Les membres sont les pièces d'habitation situées côté montagne, entre la terre et l'écurie)

DEUX CROIX

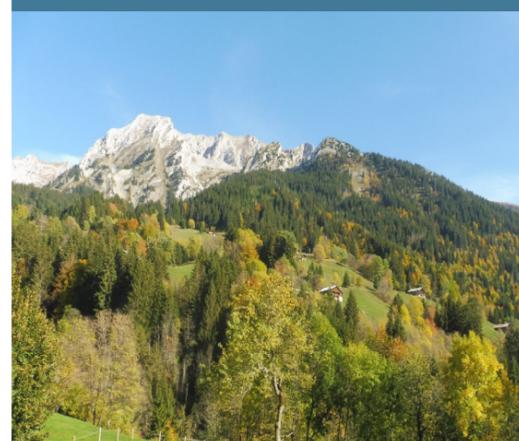
Deux croix sont érigées, l'une au Tremblay et l'autre à la Tête entre la Creuse et le Rosay

B VIE LOCALE

Dans cette vallée, toutes les générations sont représentées. En toutes saisons, des gîtes ouvrent leurs portes aux vacanciers. Si le reblochon n'est plus fabriqué depuis 2007 à Comburce, l'agriculture tient son rang différemment : seule La Chèverrie d'Antan d'Anne-Lise et de Renaud Bozon-Liaudet est ouverte toute l'année et le lait est transformé en délicieux fromages.

L'alpage communal de la Blonnière, accessible par une piste pastorale créée en 2004, retrouve à chaque estive les moutons de Marie-Christine et Yves Veyrat-Durebex mais la présence du loup impacte leur tranquillité.

Chèvres, moutons, vaches, génisses d'ici et d'ailleurs paissent dès le printemps. Certains prés voire même certaines pentes sont encore fauchés ! Des ruchers se dorment au soleil, la qualité du miel récolté témoigne de la pureté des lieux.



Cette vallée inspire des artistes : une certaine illustratrice parisienne, Mademoiselle Caroline, venue s'installer avec sa famille aux confins de Comburce, des écrivains restant bien discrets ainsi qu'une sportive de haut-niveau Margaux Hackett skieuse acrobatique et un illustre inventeur du saut à l'élastique, son père Alan John.

Deux fêtes : celle des voisins et celle autour du four font partie des moments conviviaux appréciés par les « Comburciens » qui se réunissent chaque année. Le meilleur moyen de visiter cette vallée est la randonnée pratiquée en toute saison. Des itinéraires pédestres balisés vous entraînent sur des endroits ouverts et accueillants où la flore dévoile toute sa richesse. Par sécurité, les sommets de l'Étale et de la Blonnière ne sont plus fléchés, seuls les randonneurs confirmés s'y engagent. Sur la piste pastorale de la Blonnière, un site naturel d'escalade sur la falaise du Nant Gothier est accessible à la belle saison, il est idéal pour l'initiation.



C'est aussi sur cette piste que les traileurs se retrouvent au départ du KV (Kilomètre Vertical ou le défi de la pente) : il s'agit de réaliser 1000 m de dénivelé, à pied et en montée, l'arrivée étant au sommet de la pointe de Merdassier. Chaque été, des compétitions sont organisées par les Trailers des Aravis.

L'hiver, des premières chutes de neige aux dernières, les adeptes de la randonnée à ski dévalent les pentes vertigineuses de la Blonnière à l'Étale.

La vallée de Comburce à flanc de montagne jouit d'une nature préservée et d'un panorama éblouissant, le calme et la sérénité règnent dans ce petit pays ! Pour bénéficier de cette qualité de vie, chaque habitant permanent accepte en contrepartie les conditions parfois difficiles de l'hiver.

Lieux-dits : La Blonnière, La Rouelle, La Turte, Champ Maillan, Parchet, L'Essert, L'Allier, Le Grand Champ, Laité, Le Tremblay, Comburce, Le Rosay, Les Combettes, Le Bettay, L'envers de Comburce, Ruty, Sur la Ville, Le Châtelard, Le Murgier, La Syrme

LE FOUR DES PLANS DE COMBURCE





LES CROIX de Manigod

Qui l'eut cru ? Une cinquantaine de croix sont dispersées sur la commune de Manigod

A Manigod, des croix sont présentes du bas de la vallée (Crêt des Vy, Sous-Joux) jusqu'aux plus hauts sommets (col de la Croix-Fry, la pointe du Chatelet, l'Aiguille, le Mt-Charvin). Qui ne s'est jamais interrogé sur l'origine et la signification de ces croix que nous côtoyons au quotidien, sans considération ou presque ? Elles font tellement partie du paysage qu'on ne les voit plus. Elles sont souvent en bordure de route ou de chemin, sur nos sommets, quelquefois perdues dans des espaces aujourd'hui délaissés.

LES AUTRES CROIX EXISTANTES SONT SITUÉES DANS CES DIFFÉRENTS LIEUX-DITS

Villard-Dessus (1: près du chalet Agnans, 2: jardin Fillion), Chalmont, Champ Roz, La Chapelle-Dessous (1: jardin Avettand-Fenoël, 2: jardin Favre-Réguillon), la Pierre de l'Aulp, Chez Georget, Cimetière, Le Tremblay (Comburce), Le Crêt de la Tête (ou Crêt de la Croix), Le Crêt des Vy, en bas de la Maison du Patrimoine, RD16 (entrée du village), RD16 (sortie village), Gémillon, Joux/Nant Bonnier, Joux (près du chalet Lebraud), La Charmette, La Chavonne, La Cola, La Croix-Fry, La Louvatière, La Tête (côté Louvatière), La Tête (côté Rosay), Lachenal, Le Coriaz, Le Crêt de la Rosière, Le Grand Praz, Le Murgier, Le Varnay, Les Charmettes, Les Granges (1 au-dessus de la RD16, et 1 sur la route des Pythières près du chalet De Pierre de Bernis), Les Varossets, Nant-de-Joux, Oratoire St-François (Le Chenavray), Plan Chosal, Plan de l'Arblay, Pointe du Chatelet, Prapoz, Praz-Riant, Proveyroz, Seuillis à Reydet, sommet de l'Aiguille, sommet du Mt-Charvin, Sous Joux, Sous le Villard, Stèle Francis Avettand-Fenoël.

LES CROIX EXISTANTES

La croix la plus emblématique de Manigod est la croix ferrée devenue la Croix-Fry, sise au col du même nom. Située près du centre de vacances «La Ruche», au col de la Croix-Fry, il ne s'agit pas vraiment d'une croix, mais d'une pierre levée avec des croix gravées sur ses 4 faces. C'est cette pierre qui a donné son nom à la Croix-Fry. Voir Le M n°5 (Novembre 2021).

Plus ou moins visibles de Manigod, on notera aussi :

- > la croix de Colomban, située sur la commune de Thônes,
 - > la croix du Sulens, sise sur la commune des Clefs.
- Si vous n'y prêtez pas une attention particulière, beaucoup de ces croix sont difficilement visibles, car noyées dans la végétation (Le Grand Praz, la Charmette, le Murgier, Jardin Jean Favre-Réguillon, ...) ou installées sur des chalets (La Cola, chez Georget, Seuillis à Reydet, La Chavonne, ...).

LES CROIX EN ATTENTE...

D'autres croix ont été démontées lors de construction de routes et chalets, et mises à l'abri en lieu (plus ou moins) sûr. Elles seront, on l'espère, prochainement ré-installées par les voisins ou par les voisinages concernés, car elles font partie intégrante de notre patrimoine local : Plan des Berthats (voir Le M n°1), chemin des Nants, La Gutary, La Vellaz (2), Villard-Dessus (dans l'épingle de la RD16), la Proverange (dans le bois).

OÙ, QUAND ET POURQUOI CES CROIX ?

On connaît peu l'histoire des ces croix...

Quelques croix sont accompagnées d'une date, voire d'un texte (justifiant leur présence), sur la croix elle-même ou sur son support :

- > Plan des Berthats : «1798» sur le socle en pierre
- > Crêt de la Tête : «1823» (gravé sur la croix)
- > Le Varnay : «1837» (gravé sur la croix)
- > Le Coriaz : «1851» (sur le socle en pierre)
- > RD16 (sortie village) : «Jubilé de 1875»
- > Villard-Dessus : «Mission 1875» (sur la croix)
- > Cimetière : «Souvenir Mission 1936» (sur le support en béton)
- > Joux (Lebraud) : 1848¹
- > Plan Chozal : «JESU MISERI / CORDEMA»

Hormis celles trônant au sommet des montagnes et celles commémorant des accidents (Pierre de l'Aulp, Varossets, Aiguille, La Tête-Rosay), les croix sont érigées en des lieux autrefois très fréquentés : au coin de jardins (Villard-Dessus, Chapelle-Dessous (2), la Gutary, ...), le long des charrières.

Elles ont été érigées :

1. En souvenir d'une mission (pour faire face à un risque de déchristianisation, des missions sont organisées pour entretenir et stimuler la foi des fidèles) : RD16 à l'entrée du village (1853), RD16 à la sortie du village (1875), cimetière (1936), Villard-Dessus (1875)
2. En souvenir ou commémoration d'un fait marquant : passage de St-François de Sales (Oratoire St-François/Le Chenavray, Sous le Villard, Plan de la Joux), ... événement historique (Joux)
3. Les croix de protection contre les éboulements :
 - > Le Trembay/Comburce : selon la légende, «cette croix a été édifée pour empêcher le Tremblay d'aller embrasser les Béthats»,
 - > Praz-Riant. Notez que la Vierge présente sur la croix ne regarde ni les chalets, ni la vallée, mais surveille la montagne au-dessus.

LES CROIX DISPARUES

- Depuis les années 1960, des croix ont disparu :
- > au Crêt (une grande croix en bois, à côté du chalet Bernard)
 - > à Joux (une croix en fonte, devant l'ex-maison Paccard)
 - > aux Choseaux (devant la maison Sarech (ex-maison Bozon-Leydier)
 - > à Merdassier (au-dessus de la ferme, près du télésiège du Choucas)
 - > au Plan de la Joux, sur le rocher St-François

LES MATÉRIAUX DE CES CROIX

Les croix les plus anciennes sont en fer forgé (croix artisanales). La plupart des autres sont en fonte (croix industrielles). Quelques-unes sont (ou étaient) en bois (épicéa ou if) ; l'absence d'entretien cause souvent leur disparition. Certaines sont «nues» ; d'autres sont ornementées d'un Christ et/ou d'une Vierge, parfois d'ange(s) ou autres symboles.



CONCLUSION

- > Nous remercions celles et ceux qui ont entretenu ou entretiennent ce patrimoine (remplacement des socles en béton ou pierre, des supports en bois, peinture, ...).
- > Il existe peut-être d'autres croix sur la commune de Manigod. Nous vous invitons à signaler en Mairie d'autres croix existantes non mentionnées dans cet article, et/ou l'histoire de ces croix.
- > Nous espérons que les croix existantes soient entretenues et que celles qui ont été déplacées soient remises en place.

QUIZ : SAVEZ-VOUS OÙ SE TROUVENT CES CROIX ?

Attention : Certaines croix ont peut-être été repeintes depuis votre dernier passage, ou depuis la prise de vue !



Pour participer, merci de déposer vos réponses en Mairie ou par mail à mairie@mairie-manigod.fr avant le 15 janvier 2023... Réponses dans le M9 !

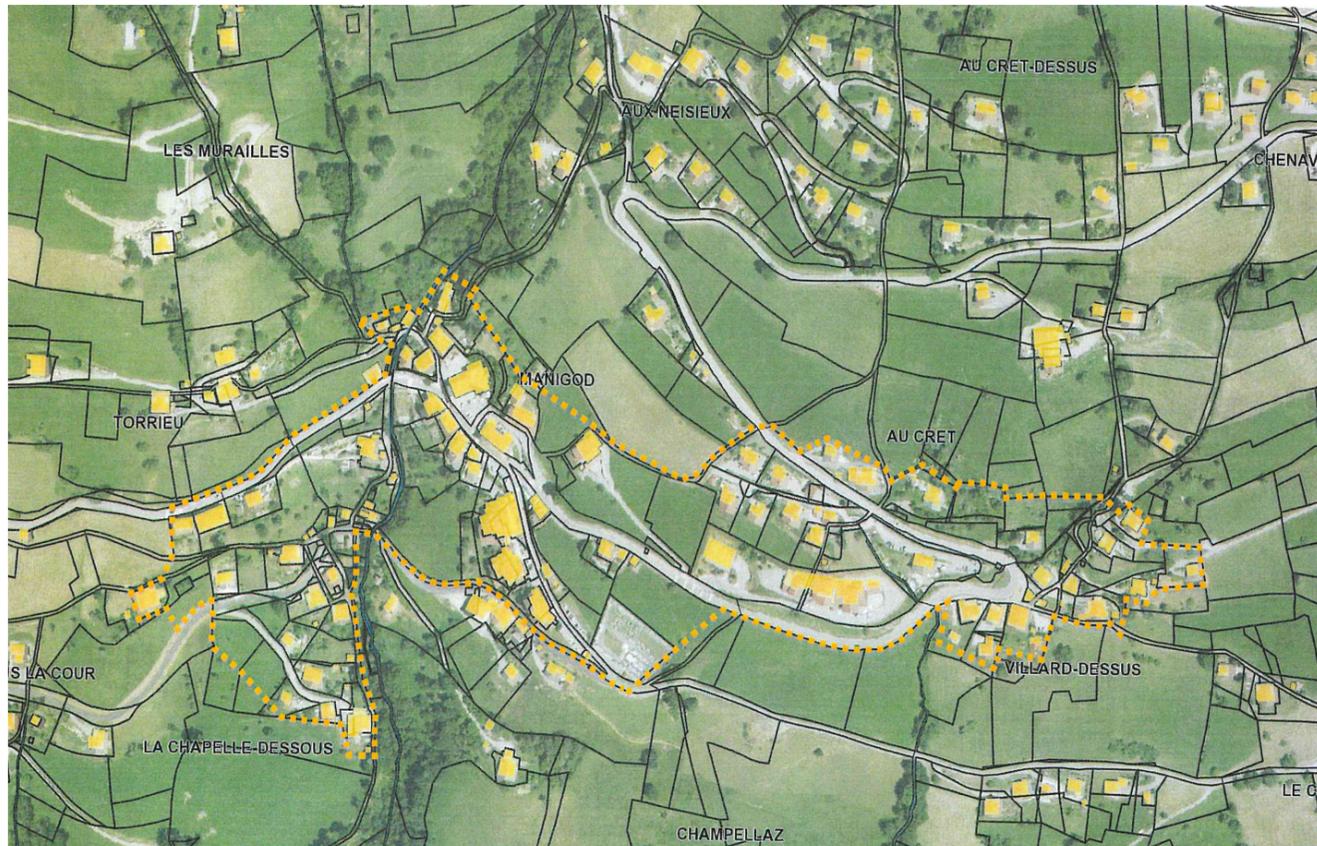
Bon chemin (de croix) !

¹ Inscription sur cette croix : «MON JESUS MISERICORDE / DEVANT CETTE CROIX /140 JOURS DONT / 100 JOURS ACCORDES PAR SS PIE IX / ET 40 JOURS PAR MEUR RENDU / EVEQUE D'ANNECY AOUT 1848»

ZOOM SUR L'URBA

LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES

La Commune de Manigod s'est dotée - non sans mal - sous la précédente municipalité d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'un des principaux fondements est de reconstruire la ville sur la ville pour éviter l'étalement urbain. Pour ce faire, le législateur a supprimé un élément majeur des anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) a disparu : Il en a résulté pour les communes une perte de la maîtrise de la densité de construction. Nous avons ainsi vu arriver, principalement sur le secteur du Chef-Lieu, des demandes de construction portant sur des projets que la municipalité a jugés bien trop disproportionnés pour notre territoire. C'est ainsi que le Conseil Municipal a instauré un périmètre d'études par une délibération du 18 novembre 2020 pour se donner le temps de la réflexion en s'offrant la possibilité d'opposer des sursis à statuer à ces demandes. Aujourd'hui l'ensemble du Conseil Municipal travaille sur la modification simplifiée du PLU pour mettre en place les outils réglementaires qui permettront dans un futur proche d'orienter et maîtriser la densité de construction de vos projets afin de préserver un développement harmonieux de notre village.



VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat du S.I.A. Fier et Nom :
Par téléphone au 04.50.32.40.48 (les mardis et jeudis)
Par courriel à sia-fieretnom@orange.fr

Notre Syndicat Intercommunal d'Assainissement (S.I.A.) Fier et Nom consulte tous les ans les sociétés susceptibles de procéder aux vidanges des fosses septiques de particulier. Cette année, la société SCAVI ANNECY offre les tarifs les plus avantageux. Pour obtenir son intervention, il faut en faire la demande auprès du S.I.A. qui lance une commande groupée dès qu'il a reçu au moins 5 demandes.

DESIGNATION	P.U. HT
MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE SPECIALISE ET DE SON PERSONNEL POUR L'ASPIRATION ET LE NETTOYAGE D'UNE FOSSE SEPTIQUE COMPRIS DEPLACEMENT / TRANSPORT ET DEPOTAGE DES DECHETS DANS UNE STATION D'EPURATION AGREEE / MONTANT HORS TAXE FORFAITAIRE POUR :	0.00 €
UNE FOSSE DE 1000 LITRES	175.00 €
UNE FOSSE DE 1500 LITRES	190.00 €
UNE FOSSE DE 2000 LITRES	200.00 €
UNE FOSSE DE 2500 LITRES	221.00 €
UNE FOSSE DE 3000 LITRES	237.00 €
UNE FOSSE DE 4000 LITRES	262.00 €
UNE FOSSE DE 5000 LITRES	298.00 €
NETTOYAGE A HAUTE PRESSION D'EAU DU PRE-FILTRE / FORFAIT SUPPLEMENTAIRE	45.00 €
LES VEHICULES SONT EQUIPES DE 60 ML DE TUYAUX D'ASPIRATION, S'IL EST NECESSAIRE D'EN PREVOIR PLUS MERCI DE NOUS LE PRECISER LORS DE LA COMMANDE / IL N'Y A AUCUN SURPLUS DE FACTURATION POUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AINSI QUE POUR LE CURAGE DU RESEAU RATTACHE AU SYSTEME / S'IL Y A NECSSITE D'UN VEHICULE 4X4, DE LA MEME FACON NOUS PREVENIR LORS DE LA COMMANDE / PAS DE SURPLUS DE FACTURATION	0.00 €
LA VIDANGE DU BAC A GRAISSE EVENTUEL EST COMPRISE DANS LA PRESTATION DE NETTOYAGE DE LA FOSSE	0.00 €

QUI ÊTES-VOUS ?



GUY BERNARD-GRANGER, BIEN ANCRÉ À MANIGOD ET DES PROJETS POUR L'AVENIR

« GUY EST 3ÈME
ADJOINT EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE, DE LA
FORÊT ET L'ENVIRONNEMENT »

Aux Murailles, un vieux chalet familial que s'activent à restaurer jeunes et moins jeunes. Dans une partie du rez-de-chaussée, un neveu prépare son propre appartement pour la rentrée 2023. Le chalet est vaste, "on aimerait terminer pour Noël, on en fait beaucoup nous-même...". Hugo, le cadet, participe au chantier. Véronique vient traiter les lambris avec une amie... Véronique est née à Rennes, ils se marient en juin 1981 à Thonon-les-Bains. Guy avoue son âge, 66 ans. Si la déchéance physique lui fait peur, il s'engage pourtant avec plaisir et détermination dans les projets qui lui tiennent à cœur. Il est actif. La chasse bien sûr, une passion ! A cet effet un espace convivial accueillera pour les repas les nombreux chasseurs et les chiens. "Dans le sport j'ai besoin de challenge, pour me comparer et sans doute me rassurer" : randonnée, escalade, vélo, VTT, ski alpin, ski de fond redécouvert pendant la Covid, kitesurf en Bretagne dans la propriété en bord de mer. Il tente désespérément de battre Véronique au Scrabble... et chaque soir il remplit au moins une grille de mots croisés. Sa famille maternelle habitait Les Clefs, Guy se souvient de son grand-père, agriculteur, qui vivait au Genèvevri. Il y accompagnait souvent son père qui aidait aux travaux agricoles.

Sa famille paternelle vivait à Manigod. Un grand-père, menuisier, possédait quelques vaches, il était l'avant-dernier Suisse de Manigod. Dans cette famille très catholique, les traditions scellaient les destinées : à l'aîné la ferme, la religion pour le suivant... Peu intéressé, son père est parti s'installer à Seynod puis à Annecy-le-Vieux où Guy, cinquième d'une fratrie de six, a grandi impasse des Mésanges. Ecole primaire aux Pommaries auprès d'instituteurs "originaux" : "Mr L. qui nous envoyait à la pharmacie acheter de l'Hépatoum et celui, passionné de rugby, avec qui nous regardions à la télévision le tournoi des Cinq Nations." Après le CES des Barattes, le lycée Berthollet et le Bac il obtient un DUT en génie mécanique. Guy venait à Manigod l'été, les week-ends de temps en temps, la famille se réunissait autour de sa grand-mère dans un petit chalet derrière la ferme louée à cette époque. Sa vie professionnelle est dense mais quand elle devient trop envahissante et l'éloigne de sa famille, de Manigod et de la chasse, il n'hésite pas à démissionner pour s'engager ailleurs. La famille déménage à plusieurs reprises en Haute-Savoie avant de revenir à Manigod en 2019, comme le souhaitait Véronique.

Pour leurs enfants, ce chalet sans grand confort est la maison de famille, des vacances, des week-ends, de l'insouciance heureuse. Aujourd'hui Florian, 39 ans, vit à Arèches-Beaufort où il fabrique des skis en bois quand il ne rénove pas son chalet. Mathieu aurait eu 37 ans cette année. Julie habite à Villefranche-de-Lonchat, en Dordogne, à 35 ans elle est infirmière du travail. Quant à Hugo, 32 ans, il est architecte paysagiste, il travaille chez lui et essaye d'acclimater de nouvelles espèces d'arbre fruitier. Il est installé à Pognadoresse dans le Gard. "C'est un lieu un peu hors du temps au milieu des vignes, des bois, près d'une rivière, l'internet passe mal, il y a toujours du monde, des trentenaires de tous horizons... Avec Véronique on aime aller s'y ressourcer, une vie à part ! Véronique et Guy sont les grands-parents de quatre petits-enfants de 5 ans à 9 mois. Dès l'âge de 18 ans, Guy s'investit dans des associations liées à la chasse... "Je suis président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Manigod depuis une vingtaine d'années. Administrateur de la fédération, j'ai arrêté l'année dernière, trop prenant avec la mairie, les travaux ici, la famille..."



ÉCONOMIE

« ALPINUM.IO » DE LYDIE SOMNIER

Lydie Somnier a, pendant plusieurs années, développé des stratégies d'entreprises pour de grandes sociétés derrière un écran, parfois loin du client... Après le confinement et avec le développement du télétravail, elle a eu envie de se rapprocher de ses clients en créant son entreprise « Alpinum.IO » afin de redonner du sens à son activité professionnelle, faire ce qui l'anime en accompagnant les artisans et les entrepreneurs de Petites ou Moyennes Entreprises. Cette agence web composée de 3 personnes s'est installée à Manigod en 2022. L'équipe développe une stratégie digitale adaptée au projet du client et assure un suivi pour faire évoluer les outils mis en place en fonction de ses besoins. Création de site web, boutique en ligne de type e-commerce, animation sur les réseaux sociaux, support de communication, ou encore campagne publicitaire sont proposés par cette nouvelle entreprise manigodine pour répondre aux enjeux des entreprises.

Le message de Lydie :

« Ce que j'aime ? Découvrir la réalité du métier de mon client, identifier la stratégie digitale adaptée à ses besoins et observer avec lui les résultats concrets » Lydie S.



CONSEILLÈRES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES

« RINALDI JEANNIN CONSULTING » DE YASMINE RINALDI

Avec une expérience professionnelle riche et variée en tant que contrôleur de gestion dans le domaine viticole, le BTP, le matériel routier, l'extraction minière, le développement des énergies renouvelables... Yasmine Rinaldi revient à Manigod pour s'installer dans le chalet familial de Comburce. En 2022, avec Harmonie Jeannin sa collègue, elles créent leur société « Rinaldi Jeannin Consulting » à Manigod. Ainsi, elle met ses compétences de conseillère financière au service des petites et moyennes entreprises. Elle suit et conseille aussi bien les entreprises déjà établies que celles en cours de création. La consolidation et l'optimisation financière sont sa spécialité. Yasmine et son associée mettent leur compétence au service des entreprises ; ainsi elles établissent le plan de financement, montent les dossiers de subventions si besoin et proposent un accompagnement pour le développement de l'activité de l'entreprise.

Le message de Yasmine :

« Il n'y a que deux conduites avec la vie : soit on la rêve, soit on l'accomplit » Yasmine R.

Entrepreneur nouvellement arrivé sur notre commune, merci de vous faire connaître en Mairie afin de figurer dans cette rubrique.

ASSOCIATION

« NEIGE OCÉAN »

L'association Neige Océan est jumelée avec l'association Mer Montagne depuis 1988. Elle a été créée à la suite d'une rencontre insolite entre un couple de breton, ayant trouvé refuge dans un chalet d'alpage à Merdassier et la Famille Josserand. En effet, Mr et Mme Le Borgne du Conquêt ont été pris par le mauvais temps et la neige alors qu'ils campaient à Merdassier, la famille de Juliette et Auguste Josserand les ont alors accueillis. De cette épopée est née une amitié très forte entre savoyards et bretons, nous devons l'officialisation du jumelage à deux femmes en particulier, Christiane Bibollet (Manigod) et Hélène Vaillant (Le Conquet), élues municipales de l'époque. Les échanges inter-communaux ont débuté par des classes vertes, qui avaient lieu à Pâques. Pierre Fillion, président de l'association depuis 1990 et Alexandra Lannuzel son homologue bretonne, tiennent à entretenir ce lien d'amitié en maintenant, chaque année, des échanges entre les deux communes.



L'objectif premier de l'association est de faire découvrir l'océan aux enfants de Manigod et la montagne à ceux du Conquet. C'est aussi l'occasion de favoriser les échanges entre les habitants, y compris entre adultes.

C'est une association dynamique, puisque chaque année (sauf exception), au mois de février, un groupe de jeunes Conquétois, entre 9 et 18 ans, profite des activités de glisse lors d'un séjour chez leurs correspondants Manigodins. En parallèle un groupe d'adultes loge à la Ruche. Une année sur trois, les jeunes bretons troquent les skis pour les chaussures de randonnée puisqu'ils viennent une semaine à la montagne en août.

En Mai, à l'Ascension, ce sont les adultes qui se retrouvent. En 2023 le groupe de Mer Montagne sera accueilli à Manigod durant 4 jours. Programme festif avec visites et balades en perspective... Puis en Juillet, c'est au tour des jeunes savoyards de partir en direction du Conquet, la première semaine des vacances d'été. Le programme est très attractif !

Voici le programme des activités de cet été 2022, il donnera envie à d'autres jeunes de faire partie du prochain voyage en 2023...

Jour 1 : arrivée et installation dans les familles, le soir apéritif sur la plage
 Jour 2 : Catamaran le matin, cours de surf l'après midi
 Jour 3 : Visite du Phare de Kermorvan et cours de surf
 Jour 4 : Journée sur l'île de Molène avec le grand jeu du Moh lanta
 Jour 5 : Journée libre dans les familles puis nuit des étoiles avec initiation à l'astronomie sur la presqu'île de Kermorvan
 Jour 6 : Bouée tractée, puis visite d'un bateau de pêche, initiation à la fabrication de crêpes en fin de journée. Beach Volley et grand pique-nique sur la plage pour achever le séjour.

Voici plusieurs occasions au cours de l'année, de découvrir l'équipe de Neige et Océan et de soutenir cette association. Retrouvez les notamment à Merdassier en février, lors des foires d'automne... pour la fabrication et la vente de crêpes, de gâteaux et de cidre.

**Le saviez-vous ? combien de familles adhèrent à l'association Neige Océan ?
 Rép : environ 30 familles de Manigod et Val Sulens**

INFOS PRATIQUES !

3. Horaires ouverture au public

MAIRIE

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30

Vendredi : 8h30 - 12h30

13h30 - 16h

Le Maire peut recevoir sur rendez-vous tous les jours ouvrés de la semaine et le samedi matin.

DÉCHETTERIE

Ouverte uniquement le :

Mercredi : 13h30 - 17h30

Samedi : 8h - 12h

13h30 - 17h30

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi et Samedi :

8h15 - 11h15

Fermée le mercredi

7. Une nouvelle salle pour les associations

La salle de motricité du Groupe scolaire est à la disposition des associations pratiquant des activités régulières et ce, en dehors du temps scolaire.

8. Vergers et jardins

Manigodins

Un prochain reportage du M portera sur les vergers et jardins d'hier et d'aujourd'hui, pour cet article nous aimerions connaître les variétés de plantes, légumes et fruits originaux rares que vous avez pu faire pousser sur notre commune (des melons par exemple !). Merci d'avance d'adresser ces renseignements à mairie@mairie-manigod.fr

Date de la prochaine réunion publique le 30 novembre 2022 à 20h30 à la salle des fêtes de Manigod.

7. Mouvements au sein du personnel communal :

Les arrivés

Nathalie BLANCHET a été recrutée en qualité de surveillante de cantine depuis le 01/09/2022 en CDD jusqu'au 07/07/2023.

Marie-Claire MOULINIER a été recrutée en qualité de surveillante de cantine depuis le 08/09/2022 en CDD jusqu'au 26/05/2023.

Bastien BRET a été recruté à compter du 01/09/2022 en qualité de stagiaire sur le poste d'ASVP/agent technique polyvalent

Corina BAUD a été recrutée à compter du 01/09/2022 en qualité d'ATSEM sur un poste à temps non complet (25 h/semaine) en CDD du 01/09 au 14/10/2022 puis en qualité de stagiaire à compter du 15/10/2022.

Les départs

Nicolas PERROUCHET, adjoint technique sur le poste ASVP/ agent technique polyvalent a quitté ses fonctions le 01/09/2022.

Gabriel BOZON SYLVESTRE GROS MAURICE sur le poste de saisonnier espaces verts a quitté ses fonctions le 30/09/2022.

2. La commune recrute

Pour les services techniques : deux agents techniques polyvalents à temps complet.

Pour la surveillance cantine : 1 agent à temps non complet (3 h/semaine soit 1h30 les lundis et les mardis pendant la pause de midi de 11 h 30 à 13 h 00).

3. Éclairage public

Dans le contexte écologique et économique actuel, la municipalité réduit le nombre de lampadaires en fonction et l'amplitude des créneaux horaires de l'éclairage public, elle demande également aux habitants et aux résidents de réduire leur éclairage - notamment extérieur - en laissant allumer seulement les lampes nécessaires.

4. CCAS

Un colis pour les anciens sera distribué en début d'année et une après-midi récréative sera organisée en mars 2023.

5. Nouveaux arrivants

Cérémonie d'accueil en avril 2023. Nouveaux arrivants depuis mai 2020, faites vous connaître en Mairie.

6. Les frontaliers

Travailleur français ayant une carte de travail domicilié en France, travailleur suisse domicilié en France, travailleur ayant la double nationalité domicilié en France : avez-vous pensé à vous faire recenser auprès de la mairie ? Ce recensement est sans conséquence sur votre imposition.

Date de parution du n°9 du M :

le 15 mars 2023

Pour recevoir par courrier postal le M, les résidents secondaires sont invités à s'inscrire en Mairie ou par mail à mairie@mairie-manigod.fr Pour les habitants qui ne souhaitent pas recevoir le M, merci de porter l'indication "Pas de M" sur votre boîte aux lettres.

Retrouvez la version web sur notre site : www.mairie-manigod.fr